



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 4

brm / 3 septembre 2024

DTT 34 2021.BVD.8986 Loi sur la participation du canton à BLS SA et à BLS Netz AG (LBLS)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Krähenbühl)	2	2		Elle contribue à la réalisation des objectifs cantonaux en matière de politique de mobilité, de politique environnementale et en particulier de politique climatique ainsi que d'aménagement du territoire. (Proposition du Conseil-exécutif I)		-
PS-JS (Stampfli)	2	5 (nouveau)		La participation du canton à BLS SA et à BLS Netz AG contribue en particulier à garantir la couverture en transports publics régionaux. Cette couverture comprend une offre abordable desservant l'ensemble du canton.		-
UDC (Hebeisen)	3	1		Proposition de renvoi Renvoi en commission avec la charge de vérifier la fourchette.	+	
PVL (Vögeli)	3	1		La participation du canton à BLS SA s'élève à plus de 50 pour cent et au maximum à 70 pour cent du capital et des voix.	obsolète	
PS-JS (Stampfli)	3	2 (nouveau)		La participation du canton de Berne à BLS SA et à BLS Netz AG garantit des conditions de travail socialement responsables pour le personnel de BLS et ses filiales sous forme d'une convention collective de travail et d'un droit de participation au sein du conseil d'administration.		-
UDC (Hebeisen)	4	1		Proposition de renvoi Renvoi en commission avec la charge de vérifier la fourchette.	+	
PVL (Vögeli)	4	1		La participation du canton à BLS Netz AG s'élève au minimum à <u>10</u> 11 pour cent et au maximum à 16,5 pour cent du capital et des voix.	obsolète	

Remund (Les VERT-E-S)	7	1	c	(version du Conseil-exécutif) définit, pour la participation à BLS SA et à BLS Netz AG, une stratégie de propriétaire dans laquelle il précise et pondère les objectifs visés de la participation. <u>Il présente la stratégie de propriétaire au Grand Conseil pour prise de connaissance lors de son entrée en vigueur et lors de changements majeurs.</u>	-
Remund (Les VERT-E-S)	7	2	a	(version de la commission I) adoption d'une stratégie de propriétaire dans laquelle il précise et pondère les objectifs visés avec la participation, <u>présentation de la stratégie de propriétaire au Grand Conseil pour prise de connaissance lors de son entrée en vigueur et lors de changements majeurs.</u>	-
PS-JS (Stampfli)	7	3a		<u>d'un rapport proportionné entre les salaires et indemnités des cadres supérieurs et la grille salariale de l'ensemble du personnel,</u>	-
PVL (Vögeli)	7	4		Proposition de renvoi Renvoi en commission de l'article 7, <u>alinéa 4</u> assorti de la charge suivante : étudier comment il serait possible de séparer sur les plans de l'organisation et du personnel la surveillance de la fonction de la collectivité en tant que propriétaire d'une part et en tant que commanditaire d'autre part. En d'autres termes, si ces fonctions pourraient être attribuées par la loi à différentes Directions.	-